

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Répétition

Examen professionnel fédéral de spécialiste en gestion

d'institutions de santé 2022

Examens écrits 05 et 06/09/2022

Veillez nous renvoyer ce formulaire d'ici le 30 avril 2022 au secrétariat d'examen :

H+ Bildung, Rain 36, 5000 Aarau, tél.. 062 926 90 05, e-mail : martina.nyffeler@hplus-bildung.ch

1. IDENTITÉ

Nom

Prénom

Adresse privée

No. AVS

Rue, no.

Téléphone privé

NPA

Lieu

Adresse électronique privée

Date de naissance

Lieu d'origine/canton (p.ex. Cully VD)

Adresse professionnelle

Institution

Téléphone

Rue, no.

Adresse électronique professionnelle

NPA

Lieu

Langue d'examen :

Je souhaite recevoir la correspondance à l'adresse :

Je souhaite recevoir la facture à l'adresse :

2. A REMPLIR PAR H+ BILDUNG

Date de réception de l'inscription

Admission

Divers

3. REMARQUES

Répétition

- 6.5.1 Le candidat qui échoue à l'examen est autorisé à le repasser à deux reprises.
- 6.5.2 Les examens répétés portent au moins sur les épreuves dans lesquelles le candidat a fourni une prestation insuffisante. Si l'échec à l'examen tient à un point d'appréciation insuffisant selon le ch. 6.41, let. C, dans l'épreuve 2, l'examen répété porte aussi sur le deuxième point d'appréciation (épreuve 2.2)
- 6.5.3 Les conditions d'inscription et d'admission au premier examen s'appliquent également aux examens répétés.

En s'inscrivant, la candidate/le candidat reconnaît le Règlement pour l'examen professionnel fédéral de spécialiste en gestion d'institutions de santé.

Répétition de l'examen – Taxes

Taxe de base pour un examen de répétition	550 CHF
Taxe par branche, oral ou écrit	400 CHF

Exemple :

2 branches à répéter	1'350 CHF
3 branches à répéter	1'750 CHF
À partir de 4 branches = taxe d'examen complet de	1'800 CHF

4. RETRAIT

Le retrait doit être communiqué sans délai et par écrit à la commission d'examen. Un retrait n'entraîne pas de frais si l'annulation a lieu jusqu'à 12 semaines avant le début de l'examen. En cas d'un retrait ultérieur, des frais d'annulation seront facturés.

Si l'annulation a lieu moins de 6 semaines avant le début de l'examen sans raison valable selon le ch. 4.22 du règlement, l'examen est considéré comme un échec. Le candidat/la candidate est autorisé/e à repasser l'examen à deux reprises.

J'accepte que mon nom, ma photo et le nom de mon employeur soient publiés sur le site internet de H+ Bildung.

Oui Non

Lieu et date

Signature
